

Chalette

Magazine municipal / n°70 / Février 2016



Chalette
sur-Loing

Place Commune



Agenda 21 :
Le Grand Rozeau
P.7



Dossier :
Budget 2016
P.9-10-11



Des vœux combatifs
et rassembleurs

p. 3

La jeunesse à l'honneur

Cette année, la cérémonie des vœux à la population a revêtu un caractère particulier : j'ai décidé de mettre à l'honneur notre jeunesse.

En effet, il faut avoir confiance dans la jeunesse.

J'ai confiance dans la jeunesse de notre Ville car elle porte notre espoir de poursuivre les combats pour l'égalité, la dignité et la fierté de vivre dans une commune populaire et solidaire.

C'est ici, dans notre jeunesse, qu'on trouve les pépites qui peuvent faire la fierté de la France.

Grâce aux jeunes artistes, aux jeunes sportifs, aux jeunes qui s'engagent, aux jeunes qui entreprennent, grâce aux jeunes qui sont heureux d'être simplement des citoyens qui tendent la main aux autres.

La jeunesse est au quotidien dans la dynamique de notre Ville. Elle apporte

son énergie et sa pierre à l'édifice commun. Elle contribue à la valorisation de Chalette, à son rayonnement.

Aussi, l'équipe municipale et moi-même avons-nous remis la médaille de la Ville à certains d'entre eux afin de les honorer pour un ou des projets qu'ils ont menés ou sont en train de mener à bien, un ou des projets parfois atypiques qui méritent d'être connus, afin de montrer que le mot « impossible » n'existe pas, qu'à force de volonté et d'espoir, de combat, de courage, de solidarité, une issue pour s'en sortir est toujours possible.

Chalette a raison d'être fière de sa jeunesse et d'être à son écoute.

Les jeunes citoyens, dans le rassemblement et l'unité, doivent se faire entendre, se faire respecter, exiger les raisons d'espérer un avenir meilleur.

Franck DEMAUMONT
Maire de Chalette-sur-Loing



Le maire entouré des jeunes honorés.
De gauche à droite, Victoria Moreno, Aïssata Fall, Dalip Vehapi, Elodie Torres, Fatma Ozdemir, Faouzi Teboulbi.

Sommaire

- P2 – **Édito**
- P3 – **Actualités**
Des vœux combattifs et rassembleurs
- P4 – **On en parle**
Vœux de la Municipalité au personnel municipal
- P5 – **On en parle**
Relaxe pour les 8 de Goodyear
- P6 – **Actualités**
TEOM, le racket s'amplifie
- P7 – **Agenda 21**
Le Grand Rozeau : un coup de neuf pour les panneaux d'interprétation
- P8 – **On en parle**
Rapport sur la communauté d'agglomération montargoise
- P9-10-11 – **Dossier**
Budget 2016
- P12 – **L'invitée du mois**
Véronique Thuillier, infirmière de nuit aux urgences
- P13 – **Sports et loisirs**
A Chalette, durant les vacances la jeunesse a de quoi faire
- P14 – **Libre expression**
- P15 – **Histoire d'avant**
Jean Joubert (1928 - 2015)
- P16 – **A l'affiche**

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
 Directeur de la communication : B. Ballu
 Rédaction : B. Ballu, P. Avezard,
 B. Taleb
 Mise en pages et impression :
 Orient Express 01 40 64 44 10



Des vœux combatifs et rassembleurs

Dans le gymnase Paul-Eluard plein à craquer, c'est sous le signe des valeurs de la République et de la laïcité que le maire, Franck Demaumont, a présenté, samedi 23 janvier, au nom de son équipe municipale des vœux combatifs et rassembleurs devant une assemblée de plus de 600 personnes.

Dans son allocution il a également dénoncé la dérive sécuritaire avec la condamnation des huit syndicalistes de Goodyear ou encore la mesure de déchéance de la nationalité française. Le premier magistrat de la ville a ensuite présenté les réalisations

de l'an passé à Chalette ainsi que les projets pour l'année en cours et celles à venir. Il n'a pas omis de remercier les acteurs économiques, sociaux, éducatifs, sportifs, culturels et les associations qui s'impliquent au quotidien dans la cité en choisissant, cette année, de mettre à l'honneur la

jeunesse et en remettant à plusieurs jeunes citoyens la médaille de la Ville. Retour en images sur ce moment convivial. Vous pouvez écouter l'intégralité du discours en regardant la vidéo sur le site de la Ville : www.ville-chalette.fr.



On en parle...

Vœux au personnel municipal

Vendredi 22 janvier s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux de la Municipalité au personnel.

Après l'intervention de la directrice générale des services, Martine Flot, qui a, entre autres, félicité les agents lauréats d'un concours ou d'un examen et souhaité la bienvenue aux agents nouvellement recrutés, le maire a présenté ses meilleurs vœux au personnel.

Dans son allocution, et après avoir évoqué les terribles moments de l'année 2015 mais aussi les réalisations et les projets, il a remercié chaleureusement l'ensemble du personnel pour sa compétence, son

implication et sa mobilisation dans sa difficile mission de service public. Ce fut également l'occasion pour les élus chalettois de décerner à dix-sept employés la médaille du travail, argent, vermeil ou or en fonction des années consacrées à la collectivité, et de féliciter les deux retraitées de l'année.

À l'issue de ces remerciements, la soirée a pu continuer laissant la place à la convivialité et à la bonne humeur. Apéritif, repas soigné et spectacle étaient au programme : un moment singulier très apprécié des

nombreux participants, actifs et retraités, où, le temps d'une soirée, les rapports hiérarchiques sont gommés et laissent la place à la convivialité, à l'échange et à la fête. C'est également un des rares moments de l'année où les agents de tous les services sont réunis et peuvent ainsi se découvrir autrement que dans le cadre du travail.

Ci-dessous quelques moments choisis de cette soirée qui fait écho à cette valeur si chère à la Municipalité, celle du bien vivre et travailler ensemble.



On en parle...

Relaxe pour les 8 de Goodyear

Lundi 18 janvier, à l'issue du Conseil municipal, Laurianne Delaporte, au nom du groupe des élus communistes et républicains, a présenté une motion pour l'annulation du jugement des 8 de Goodyear et l'amnistie pour les militants syndicaux. Après un débat, celle-ci a été votée à l'unanimité, les élus socialistes ayant refusé de participer au vote car ils jugent le Conseil municipal incompétent pour émettre un avis sur ce sujet.

En voici la teneur.

Le 12 janvier, la Justice a condamné 8 syndicalistes de Goodyear à de la prison ferme. Leur « crime » ? Avoir retenu 30 heures, sans violence, deux dirigeants de l'entreprise qui procédaient à la fermeture du site et à 1200 suppressions d'emplois... C'est la première fois, depuis un demi-siècle, qu'un gouvernement demande la prison ferme contre des syndicalistes pour des actions pour le maintien de l'emploi et de leur usine.

La peine infligée à ces salariés [...] est d'une extrême gravité. Comme [...] à

Air France, elle est une atteinte insupportable aux droits des salariés et des syndicalistes de défendre leurs emplois, en défendant par là-même l'intérêt de populations et de territoires saignés par les choix de grands groupes dont la seule boussole est la rémunération des actionnaires au détriment de l'intérêt général. Ce jugement, par lequel le Gouvernement a décidé d'intimider tous les salariés qui se battent pour leurs droits [...] est inacceptable.

Il est aussi [...] une atteinte à la République et à ses valeurs : peut-on faire vivre les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité en criminalisant l'action syndicale, en interdisant aux salariés d'intervenir dans les choix de leur entreprise ?

[...] Nous n'acceptons pas que la dérive sécuritaire dans laquelle le Gouvernement cherche à nous enfermer s'accompagne de violations des droits syndicaux et citoyens, des Droits de l'Homme.

[...] Dans leurs luttes pour la survie, les combats des salariés, désespérés à



Une du journal l'Humanité

force de n'être pas entendus, sont de toute façon moins violents que le sacage de leur vie.

Les élus du Conseil municipal de Chalette expriment avec fraternité leur soutien et leur solidarité aux salariés de Goodyear. Nous exigeons l'annulation de ce jugement inique et, au-delà, l'amnistie pour tous les militants syndicaux condamnés. [...]

Les Chalettois sont invités à signer la pétition mise en ligne sur change.org « Je signe l'appel "Nous sommes tous des Goodyear" ».

La TNT en Haute définition, c'est pour le 5 avril !

Le 5 avril prochain, les 25 chaînes gratuites de la télévision numérique terrestre passeront en Haute définition ; vous recevrez des chaînes d'une meilleure qualité de son et d'image.

Pour bénéficier de cette évolution, il est nécessaire de vérifier que votre équipement (téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau) est compatible avec la HD. Dans le cas contraire, vous devez vous équiper d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4. Le 5 avril, si vous ne disposez pas de cet équipement, la réception de la télévision sera interrompue. Si votre équipement est compatible et que vous ne recevez plus de chaînes, pas de panique ! Il vous suffit simplement d'effectuer

une nouvelle recherche pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT HD. Pour faciliter l'acquisition d'un équipement TNT HD, une aide à l'équipement a été mise en place pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public ne recevant la télévision que par l'antenne râteau. Vous pouvez vérifier votre éligibilité en vous connectant sur le site recevoirlatnt.fr ou en appelant le centre d'appel au 0970 818 818.

B. Manjikoff



TEOM⁽¹⁾, le racket s'amplifie

Pour bien comprendre les enjeux, nous avons rencontré **Éric Pépin**, premier adjoint, vice-président de l'AME⁽²⁾ et membre du Conseil d'administration du SMIRTOM⁽³⁾.

Avant 2010, c'était le budget général de l'Agglomération montargoise qui versait une subvention de fonctionnement au SMIRTOM d'un montant d'environ 6 millions d'€ chaque année. Rappelons que le budget de l'AME est abondé par diverses dotations de l'État et par tous les contribuables du Montarinois via la taxe d'habitation.

En 2010, le Conseil d'agglomération a instauré la TEOM. À cette époque, seuls les élus de Chalette avaient voté contre ce nouvel impôt, considérant que les contribuables payaient déjà la collecte des ordures ménagères par leurs impôts locaux.

Rappelons également que cette TEOM, de 4,8 % jusqu'en 2014, ne permet pas une égalité de traitement de chaque habitant de l'agglomération car son taux s'applique à des valeurs foncières différentes selon les communes ; de plus, elle ne tient compte ni des revenus, ni de la composition du foyer.

En 2015, ce taux représentait 6,5 % de la base fiscale, soit une augmentation de 36,43 % par rapport à l'année précédente. Pour l'Agglomération, la dépense pour le SMIRTOM s'élevait à 6,5 millions d'€ et elle percevait au titre de la TEOM 4 millions d'€ ; 2,5 millions provenaient donc du budget général de l'AME.

La nouveauté pour cette année est que le recouvrement de la TEOM est perçu



Reportage sur France 3 le 18 janvier 2016

par le SMIRTOM et plus par l'Agglomération. Et c'est là que « ça se corse ». Car, pour boucler le budget de l'Agglomération, le président de l'AME, Jean-Pierre Door, a réduit sa participation au SMIRTOM à 1,7 million d'€ en 2016 (contre 2,5 millions en 2015) ; celle-ci sera de 0,8 million d'€ en 2017 et de 0 € en 2018.

Pour compenser cette baisse de recette de 800 000 € en 2016, la décision a été prise au SMIRTOM de passer le taux de recouvrement de la TEOM à 8,8 %, soit une augmentation supplémentaire de plus de 35 %, c'est-à-dire une progression de cette taxe de 72 % en deux ans pour chaque contribuable !

À ce jour, le budget prévisionnel du SMIRTOM, avec un taux à 8,8 %, a été voté majoritairement le 6 janvier dernier par les élus membres du Conseil d'administration du SMIRTOM ; toutefois, 4 élus ont voté contre, ceux de Chalette, Corquilleroy et Cepoy.

Ceci fait dire aux élus de Chalette que

le désengagement brutal de l'Agglomération représente « un gain considérable pour l'AME au détriment des habitants de l'agglomération de nouveau ponctionnés ».

D'autant qu'avec la suppression programmée en 2018 de la dotation que verse encore l'AME au SMIRTOM, celui-ci sera dans l'obligation d'augmenter de nouveau chaque année le taux de la taxe afin d'avoir les recettes nécessaires pour équilibrer son budget et, ainsi, de faire fonctionner le service de traitement des ordures.

C'est pourquoi les élus de Chalette invitent la population à poursuivre la signature de la pétition ci-dessous, mise en ligne sur le site Internet de la Ville, afin de combattre cette mesure injuste et injustifiée.

B. Ballu

- (1) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- (2) Agglomération montargoise et rives du Loing.
- (3) Syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères.

Un témoignage parmi d'autres

En 2014, pour un pavillon d'environ 115 mètres carrés, j'ai payé 100 € de TEOM. En 2015, pour la même superficie, elle s'est élevée à 136 €. Il est vrai que le taux est passé de 4,80 % à 6,50 % en une année. Alors, si l'augmentation annoncée pour 2016 par l'Agglomération est effectivement appliquée, au minimum un taux de 8,80 %, ma TEOM sera de 184 € ! Et pourtant, le service rendu aux habitants s'est détérioré depuis quelques années : des ramassages d'ordures ménagères moins fréquents dans certains quartiers et la suppression du ramassage des encombrants !

Nicole Bedez

Ne pas se laisser faire !

Pour un financement solidaire de la collecte des ordures ménagères par la Communauté d'agglomération montargoise, contre l'augmentation abusive de la TEOM, signez la pétition :

Nom : Prénom :

Adresse:.....

@:

Pétition à déposer en mairie de Chalette





Agenda 21



Le Grand Rozeau : un coup de neuf pour les panneaux d'interprétation

Le Grand Rozeau, c'est 18 hectares d'espace naturel entre canal et Loing, au nord du lac de Chalette. Il formait autrefois une prairie de pâture et de fauche, mais le sol humide, les crues à répétition et les difficultés d'accès la rendaient peu rentable : l'activité agricole a été abandonnée. Toutefois, le caractère inondable du site et son classement en zone naturelle l'ont protégé de l'urbanisation.

Dans les années 90, la commune y a créé des mares et des sentiers, puis posé des panneaux d'interprétation (voir encadré).

La gestion harmonieuse d'un site naturel

Depuis 2007, des plans de gestion, élaborés grâce aux conseils d'un bureau d'étude en écologie, donnent les grandes orientations pour gérer ce site de manière respectueuse. L'Agence de l'Eau Seine Normandie apporte une aide financière précieuse au titre des actions de préservation des milieux humides. Les autres financeurs sont le Conseil régional et le Conseil départemental.

Premier impératif : garder le milieu « ouvert »

L'activité agricole ayant disparu, sans intervention le site évoluerait progressivement vers la forêt : d'abord des buissons, puis des arbustes, des arbres... Si on veut garder le milieu ouvert, et c'est ce qu'on souhaite car ce type de milieux est de plus en plus rare, il faut contenir la progression des arbustes notamment en fauchant les parties du site composées de prairies.

Une fauche exportatrice

Pourquoi faut-il enlever les produits de fauche ? Si le foin reste au sol, il se décompose et l'enrichit en matière organique. Or on souhaite garder un sol pauvre où s'exprime une diversité d'espèces végétales spécifiques de ces « prairies humides et mésophiles de fauche », alors qu'un sol trop riche

encourage une flore banale et peu diversifiée, telle que orties ou graminées.



Balles de foin après la fauche, en 2014. Cette année, l'agriculteur qui a fauché n'est pas revenu exporter le foin, qui est resté au sol. Il sera ramassé en même temps que la fauche de l'année prochaine.

Fauche tardive ou pas ?

Les bureaux d'étude en écologie préconisaient jusqu'ici de faucher très tardivement, à partir de la mi-septembre, afin de préserver l'intégralité du cycle de reproduction des espèces patrimoniales inféodées à ce type de milieux : les oiseaux qui couvent au sol bien sûr, mais aussi certains insectes qui terminent leur cycle biologique seulement à la fin de l'été. Or les espèces les plus sensibles et remarquables d'oiseaux ou d'insectes caractéristiques des prairies humides comme le Râle des genêts ou le Criquet ensanglanté ne sont pas présents sur le site. Il est donc possible, et même préférable pour le type de flore qu'on recherche, de rapprocher la fauche à mi-juillet.

Toutefois, le foin n'est pas valorisé car même à cette époque la fauche restera trop tardive pour fournir un foin de qualité qui puisse être proposé aux animaux. Une nouvelle option est à l'étude : faucher en juin pour qu'un éleveur trouve intérêt à utiliser le foin, au moins sur les par-

ties de prairie couvertes en herbe appétente pour les animaux... Il faut étudier plus précisément sur quelles parcelles cette fauche serait envisageable et avec quelles conséquences sur le milieu : cela fait partie des axes de réflexion pour l'année prochaine.

Et aussi...

D'autres types d'intervention sont conseillés : le débroussaillage sélectif, pour enlever les arbres envahissants comme les Erables negundo ; la conservation des arbres morts, véritables garde-manger pour certains insectes et oiseaux ; l'ouverture de « banquettes » en bord de rivière pour favoriser les interfaces particulièrement riches entre terre et eau ; l'arrachage des plantes invasives comme la Balsamine du Cap ; la taille de quelques saules en « têtards » pour



La cariçaie en pointe nord du Grand Rozeau, sur laquelle aucune intervention n'est pour le moment nécessaire.

abriter un écosystème particulier ; la stratification des lisières boisées pour diversifier les zones de transition entre milieux ouverts et fermés...

On peut aussi ne rien faire, ou presque, dans des zones qui évoluent peu : c'est le cas de la belle cariçaie, située au nord du site, constituée essentiellement de Carex et de Baldingères faux-roseaux.

Laurence Duval

Un coup de neuf pour les panneaux d'interprétation !

Tout au long du chemin traversant le Grand Rozeau, des panneaux et des bornes joliment illustrés affichent des textes empreints de poésie sur la flore et la faune du site. Posés en 2003, ils avaient vieilli et nécessitaient un remplacement. C'est chose faite, avec l'aide financière du Département du Loiret et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Ces nouveaux panneaux seront prochainement inaugurés.



On en parle...

Rapport sur la Communauté d'agglomération montargoise

Laurianne Delaporte, maire-adjointe aux jumelages et à l'intercommunalité, a présenté le rapport annuel d'activité 2014 de l'Agglomération montargoise dont voici les principaux points.

Dans le domaine économique, elle a regretté le peu de résultat si ce n'est le constat de fermetures d'entreprises dans l'agglomération et l'absence de volonté et d'ambition quant au développement de la zone d'activité de Saint-Gobain reconnue d'intérêt communautaire.

Concernant la politique de la ville et les affaires sociales, il a été rappelé les actions conduites par la Ville de Chalette ayant bénéficié de crédits spécifiques, en particulier une fête de quartier au pied des immeubles du Gué aux Biches, des activités dans les quartiers avec le Service jeunesse durant tout l'été ainsi que des ateliers sur la parentalité tout au long de l'année.

Un bilan sur les deux aires d'accueil des gens du voyage de l'Agglomération a confirmé la nécessité de créer une troisième aire d'accueil comme le prévoit le Schéma départemental. Pour Laurianne Delaporte, la création d'une nouvelle aire d'accueil appelle à « un débat clair et démocratique au sein de l'AME ». D'où les différentes interpellations de la Ville auprès du Président de l'Agglomération et du Préfet afin que ce débat ait lieu, en vain pour le moment.

Concernant les chapitres de la culture et du sport, l'adjointe au maire n'a pas manqué de rappeler « l'engagement exorbitant de l'AME dans les projets de réaménagement du Musée Girodet ».

Par ailleurs, elle s'est félicitée du bon travail partenarial entre la Maison de la forêt située à Paucourt et la Maison de la nature et de l'eau de Chalette.

Quant à la politique sportive communautaire, Laurianne Delaporte a précisé qu'elle s'est élargie d'un volet supplémentaire avec le principe d'aide à la performance qui aura bénéficié au « Guidon chalettois »



Laurianne Delaporte

pour son équipe évoluant en Division nationale avec l'octroi d'une subvention de 15 000 €.

La question des transports urbains aura été largement développée, en particulier son plan de circulation. Pour l'adjointe au maire, « le réseau de transport urbain est organisé en étoile avec, pour point central, le centre-ville de Montargis. Or, notre agglomération n'est pas organisée avec une ville centre et de plus petites villes et villages autour mais avec plusieurs villes centres de même taille. C'est la raison pour laquelle nous demandons, depuis plusieurs années, de sortir de cette organisation dite en étoile pour avoir un réseau mieux adapté à notre territoire. Nous proposons dans un premier temps de mettre en place des navettes inter-quartiers dans la ville afin d'améliorer les déplacements des Chalettois ».

Par ailleurs, il a été constaté « le peu d'empressement de l'Agglomération à réaliser la halte routière auprès des lycées Durzy et Château-Blanc malgré l'urgence de la situation existante concernant la sécurité des élèves ».

Concernant le personnel de l'AME, il a été précisé qu'au 31 décembre 2014 la Communauté comptait dans son effectif 114 postes pour-

vus, y compris les emplois non permanents, dont 16 adultes relais. Les dépenses de personnel dans le budget 2014 de l'AME ont représenté 5 264 633 € (5 502 M€ en 2013), ce qui correspond à 14,28 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En conclusion, Laurianne Delaporte s'est inquiétée de ce que « la situation financière de l'Agglomération restait toujours très préoccupante avec cette fuite en avant des emprunts » et a déploré l'annonce du Président de l'Agglomération de réduire, pour 2016, de 700 000 € la DSC* et de 800 000 € le versement au SMIRTOM. Et de conclure que « les élus chalettois de l'AME continueront à se mobiliser pour faire échec à ces mauvais choix, et pour une autre ambition pour notre agglomération ».

* Dotation de solidarité communautaire.



Hôtel communautaire

À la veille de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2016, nous avons rencontré Franck Demaumont, maire de Chalette, vice-président de la Communauté d'agglomération montargoise, lequel invite la population à participer massivement aux débats portant précisément sur le budget de la Ville.

CPC : Dans quel contexte allez-vous présenter le prochain budget ?

Nous sommes actuellement dans un contexte de politique d'austérité menée par le Gouvernement et le Président de la République. Nous subissons comme toutes les communes de France une asphyxie budgétaire sans précédent avec la baisse programmée des dotations de l'État jusqu'en 2017. Et nous n'avons aucune lisibilité sur l'après 2017, pas plus que nous n'avons de garantie sur la réforme de la Dotation globale de fonctionnement. Pour 2015, cela a signifié pour Chalette une perte de ressources de 555 000 euros par rapport à 2014, et plus de 758 000 euros par rapport à 2012. Du jamais vu !

Et nous subissons une double peine puisque l'AME (Agglomération Montargoise Et rives du Loing) a décidé depuis 2013 de diminuer sa contribution financière aux communes adhérentes au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), au prétexte qu'elle-même subit la baisse des dotations d'État. Ce qui s'est traduit en 2015 par une perte de 36 400 euros pour Chalette par rapport à 2014. Cette réduction s'ajoute aux 135 700 euros de l'année précédente et nous venons d'être avertis qu'en 2016 nous aurons encore 14 500 euros de moins, soit depuis 3 ans une perte cumulée d'environ 308 000 euros.



Vers la création d'un centre de santé public

CPC : Lors des vœux à la population vous avez présenté de nombreux projets. Je pense à la future piscine, à l'ouverture d'un centre de santé public, à l'embellissement de la base de loisirs du lac, et bien entendu à la nouvelle école de Vésines. Autant d'investissements qui impacteront nécessairement le budget communal. Comment comptez-vous les financer sans compromettre les équilibres financiers.

Les chiffres parlent pour nous. Au vu de toutes ces ressources qui disparaissent pour la Ville, je ne vous cacherai pas que cela représente des obstacles consi-

dérables et insupportables. Mais ces projets répondent à notre programme municipal. Et nous ferons tout pour qu'il n'y ait pas de services publics de proximité à minima pour les Chalettois. **Nos dépenses sont rationalisées, depuis des années, des économies sont réalisées, sans que cela affecte la qualité et l'efficacité de nos services. J'en profite pour remercier d'ailleurs nos agents communaux qui participent à ces efforts d'économie.**

Pour leur réalisation, tous ces projets sont programmés sur un plan pluriannuel. **Ce contexte sinistré doit nous inciter à innover, à chercher d'autres moyens de financement, d'où également une recherche intense de subvention ; nous avons pleinement conscience qu'il nous faudra mobiliser des sommes importantes.**

Et nous savons qu'il faudra mener toutes les batailles politiques possibles afin de faire face au mur de l'austérité ; mais nous ne pourrons le faire sans l'accompagnement de la population. Car c'est dans le rassemblement que nous serons les plus forts.

CPC : Depuis plusieurs années, avec votre majorité, vous avez décidé de réduire les tarifs de nombreuses prestations et particulièrement ceux de la restauration municipale. Ce choix assumé traduit la politique de solidarité municipale. Va-t-il être maintenu ?

Depuis la crise économique de 2008, la Municipalité a décidé de diminuer les tarifs pratiqués pour les services rendus, tels que la restauration scolaire, la crèche, la piscine, la médiathèque, etc., afin de mettre en place des tarifs « solidaires » s'adressant à tous et de donner du pouvoir d'achat aux habitants. Cela nous a demandé un effort considérable mais ainsi toutes les familles en ont bénéficié, quels que soient leurs revenus : nos familles dans le besoin mais aussi les classes moyennes. Mais effectivement, si la Ville continue d'être « étranglée » financièrement après 2017 à un moment donné nous serons amenés à nous poser la question d'augmenter sensiblement la tarification afin de ne pas affecter les services publics de proximité. **N'omettons pas de dire que Chalette est la commune de l'agglomération qui pratique les tarifs les plus bas.**



Franck Demaumont lors d'une visite de chantier, rue du 23 août 1944





Soutien aux commerces

CPC : Toujours dans le domaine de la solidarité, vous avez exprimé la volonté de créer un service de solidarité de proximité et pour cela vous faites appel à l'engagement associatif et citoyen. Pouvez-vous nous présenter ce que pourrait être ce nouveau service municipal ?

La Municipalité de Chalette a été élue sur un programme : la Ville pour tous avec, comme outils la citoyenneté et la démocratie participative.

Nous avons deux chantiers prioritaires : la jeunesse et la solidarité de proximité avec, en particulier, la rupture de l'isolement et du repli sur soi.

Nous devons aller de l'avant, avec, comme seul objectif, un avenir meilleur portant l'émancipation du genre humain ; nous devons aider la population à construire cet avenir. Ce n'est pas dans l'isolement, l'individualisme, l'égoïsme que nous trouverons l'issue à la crise sociétale que nous traversons.

Vésines : un quartier en mutation

Réfection de la rue Gustave-Nourry et de la place de la Commune de Paris

Nature des travaux :

- > Enfouissement des réseaux (téléphone, électricité), changement des canalisations d'alimentation du gaz,
- > Rénovation complète de la chaussée sans possibilité de stationnement sauf pour les livraisons,
- > Création d'un espace partagé en limitant la vitesse des véhicules à 20 km/h et en donnant la priorité aux piétons,
- > Mise aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

- 2016 : réfection complète de la rue Gustave-Nourry
- 2017 : aménagement de la place de la Commune de Paris



Seules les luttes collectives et le rassemblement dans l'unité nous permettront de vaincre. Il faut nous battre ensemble contre les politiques d'austérité, pour des droits nouveaux, le droit à la santé, au logement, au travail, etc. Il faut nous rassembler pour exiger d'autres choix qui placent l'Humain au centre des décisions politiques.

Ne perdons pas de vue qu'à Chalette, la préoccupation essentielle est le vivre-ensemble. Nous devons chercher ce qui rassemble et non ce qui divise. C'est pour cette raison que nous mettons aussi un point d'orgue sur



Aménagement de la base de loisirs du lac

la laïcité : des ateliers de travail seront constitués à ce sujet. Les services municipaux doivent faire vivre au quotidien cette solidarité de proximité ; nous devons être attentifs à ce qui se passe autour de nous, chercher comment la mettre en mouvement. La mise en place de réseaux, en s'appuyant sur les Chalettois, les élus, les forces démocratiques de quartiers tels que les militants associatifs, syndicaux et les membres des comités de quartiers, devra y contribuer.

Les défis sont nombreux, de différentes natures, mais aucun d'entre eux n'est insurmontable. Nous devons faire avancer notre ville avec les habitants, avec les forces vives et les talents de nos quartiers.

CPC : Vous invitez tous les Chalettois-es à participer aux réunions publiques sur le budget 2016. Quel message souhaitez-vous leur adresser pour qu'ils, qu'elles participent à cette concertation ?

Nous sommes au cœur de la préparation budgétaire. J'ai effectivement décidé de programmer 8 réunions publiques pour présenter et débattre de notre budget prévisionnel 2016.

Car respecter les habitants de notre ville, c'est travailler avec eux, dans ce nouveau contexte, au respect de nos engagements. L'État diminue nos dotations : voyons ensemble comment développer quand même notre ville, l'embellir sans exclure personne. **C'est aussi ça la démocratie de proximité, ne renoncer à rien, mettre sur la table toutes les questions et trouver ensemble les voies de la réussite.**

Cela est d'autant plus important que nous ne manquons pas de projets pour la population, comme vous pouvez le constater. Nous ne pourrions faire tout cela que grâce à la mobilisation des Chalettoises et des Chalettois, grâce à leur soutien, leur implication dans nos actions communes.

Calendrier des réunions publiques sur la préparation du budget 2016

Présentation des chantiers en cours
et des orientations municipales,
l'Agenda 21, les actions de solidarité.

Les réunions thématiques :

Parents d'élèves et comités
de quartier

Mercredi 9 mars à 18 H 30
salle de l'école C.-Claudel.
(avenue Jean-Jaurès)

Associations et clubs sportifs

Jeudi 10 mars à 18 H 30
Maison des associations

Retraités et personnes âgées

Vendredi 11 mars à 18 H 30
Maison des arts
(place Jean-Jaurès)

Quartier de Vésines

Restaurant scolaire
(rue des écoles)
Vendredi 26 février
à 18 H 30

Quartier de la Pontonnerie

Maison de quartier
de la Pontonnerie
(rue de Villemandeur)
Mercredi 24 février à 18 H 30

Quartier de Kennedy / Château-Blanc

école P.-Perret (rue Saint-Just)
Samedi 27 février à 10 H 30

Quartier du Lancy

salle H.-Barbusse
Mardi 23 février
à 18 H 30

Quartier du Bourg

salle de l'école C.-Claudel
(avenue Jean-Jaurès)
Mardi 2 mars à 18 H 30

Véronique Thuillier Infirmière de nuit aux urgences

Suite aux attentats de 2015, les professionnels de la santé ont montré une fois de plus leur professionnalisme, leur dévouement. À l'heure où les budgets des hôpitaux sont à la baisse, nous avons souhaité brosser le portrait de Véronique Thuillier, infirmière de nuit aux urgences du C.H.A.M. ⁽¹⁾. Rencontre.



Véronique Thuillier

Infirmière ! Le métier dont rêvait Véronique. Mais, après le B.E.P.C. ⁽²⁾ son niveau scolaire ne lui permettait pas d'envisager de longues études. En 1982, elle entre à l'hôpital de Montargis comme agent « vacances ». Elle travaille alors sous les ordres des sœurs Anna et Thérèse, qui lui inculqueront la rigueur. Sans qualification, elle exerce des tâches dans différents services. De 1984 à 1985, elle suit une formation d'aide-soignante. En 1986, elle occupe un poste de nuit et compte tenu de son ancienneté, elle obtient la possibilité de se présenter au concours d'entrée à l'I.F.S.I. ⁽³⁾. Elle suit alors les cours par correspondance et réussira son concours au bout de trois fois en 1993. Elle tourne dans plusieurs services puis choisit de travailler de nuit aux urgences. Par la suite elle se syndique et consacre beaucoup de temps, entre autres, à son engagement syndical. Entre autres, car Véronique est très active. Avec elle, pas le temps de s'ennuyer : travail de nuit, élue syndicale, membre du Conseil de surveillance de l'hôpital, élue au Conseil technique de l'établissement, siège à la Commission de la formation, participation aux réunions du plan O.N.D.A.M. ⁽⁴⁾, concours à des championnats de bowling et participation chaque année au Raid du Samu et des urgences, ces deux dernières activités demandant des heures d'entraînement.

La vocation, c'est d'avoir pour métier sa passion (Stendhal)

Pour Véronique, son métier est une véritable vocation. « J'adore mon métier mais pour la première fois de ma vie, je suis très inquiète pour l'année à venir. J'ai une conscience professionnelle et aujourd'hui l'image que j'avais de l'hôpital s'est assombrie. Comme beaucoup de mes collègues, je m'épuise. Des médecins démissionnent et je me pose beaucoup de questions sur le devenir de l'hôpital et du métier d'infirmière.

Tôt ou tard, je peux me retrouver de l'autre côté de la barrière et je me demande de quelle prise en charge je vais disposer ».

L'hôpital en danger ?

Ces inquiétudes sont dues à la récente informatisation des urgences (logiciel ORBIS) qui a pour conséquence de passer plus de temps sur les claviers qu'à la prise en charge du malade qui peut demander, huit heures d'attente ! Inquiétudes également dues au projet de fermeture de la blanchisserie qui conduirait au reclassement de 30 personnes à la place des 30 agents actuellement en C.D.D. mais aussi au démantèlement du C.H.A.M. et au mal-être du patient [linge qui ne sera plus présent sur le site, plus de dépannage instantané pour les patients, risque d'infections nosocomiales, et pour le personnel manque de tenues vestimentaires et risque de stockage dans les vestiaires (hygiène), rupture de linge le week-end et les jours fériés, plus de dépannage dans l'urgence, enfin contraire à la COP 21 (acheminement par camions d'où pollution, et acheminement compromis en cas d'intempéries, de pannes...)] D'autre part, dans le cadre du plan O.N.D.A.M. on demande de maîtriser la masse salariale, les achats, les transports et les médicaments ; des demandes qui auront automatiquement des conséquences sur l'accueil des patients et la qualité des soins. Mais Véronique est une battante. Et d'ajouter : « À la C.G.T. nous nous battons jusqu'au bout même si, pour la blanchisserie, la C.F.D.T. a déjà intégré le fait de sa fermeture ».

B. Taleb

(1) Centre hospitalier de l'agglomération montargoise

(2) Ancêtre du brevet des collèges

(3) Institut de formation en soins infirmiers

(4) Objectif national des dépenses d'assurance maladie



Rassemblement devant le CHAM

À Chalette, durant les vacances la jeunesse a de quoi faire !

Tous mobilisés. Pour les prochaines vacances d'hiver, du 8 au 21 février, les différents services de la Ville sont mobilisés afin que jeunes et moins jeunes trouvent de quoi s'occuper.

Centres de loisirs : « Ma ville et ses saveurs »

Il y a tout d'abord les centres de loisirs. Attention ! Durant cette période de vacances, tous les enfants de 3 à 6 ans qui, habituellement, sont accueillis au centre Cosson et les 6-11 ans se retrouveront au centre Aragon.

L'équipe fera découvrir aux enfants la ville de Chalette, ses diverses infrastructures et sa diversité multiculturelle à travers, notamment, différentes spécialités culinaires. Ils participeront à des ateliers cuisine, micro-trottoir, activités manuelles, jeux d'expression, de construction... À cela s'ajouteront des sorties dans les infrastructures de la commune, piscine, gymnase, médiathèque... Une grande sortie à la journée sera également proposée ainsi qu'un grand jeu collectif.

À Chalette, petits et grands jouent ensemble.

La ludothèque s'exporte et s'installera du 8 au 18 février dans le quartier du Lancy, au restaurant scolaire de l'école maternelle Henri-Barbusse.

Horaires d'ouverture : de 10h à 12h et de 14h à 18h (sauf le lundi 8, fermé le matin, et fin à 17h le jeudi 18).

La piscine sera fermée pour maintenance du lundi 8 au lundi 15 février inclus.

Inscriptions : du lundi 25 janvier au jeudi 4 février 2016 au Service scolaire en mairie (du lundi au vendredi de 13h30 à 17h, et le samedi de 8h30 à 12h).



Centre de Loisirs

La montagne, c'est mon « dada »

Pour le Service des sports, ces prochaines vacances se découperont en deux stages.

1^{ère} semaine : un séjour sportif Bouge Ados en Savoie, à la découverte de la montagne, du 6 au 12 février. Séjour destiné à 15 jeunes, de C.M.2 et de 6^{ème}.



Service des sports - Stage équitation

2^{ème} semaine : un stage Bouge Ados autour de l'équitation et des sports collectifs pour 12 jeunes, destiné aux classes de 6^{ème} et 5^{ème}.

Pour les vacances de printemps, le Service des sports proposera un séjour autour de la voile au Lac du Der, dans la Marne, pour les jeunes de C.M.2, 6^{ème} et 5^{ème}. Ce séjour sera précédé par des tests à la voile qui se dérouleront les 9 et 16 mars à la Base de voile de Chalette.

Renseignements et inscriptions :
02 38 93 81 43



Séjour à Quiberon et Bouge ados. Été 2015

Le Service jeunesse se met en scène

Préparation du spectacle : « Le S.M.J. fait son show ».

Du 8 au 12 février, les matins de 10h à 12h :

- stage de danse hip hop,
- stage d'initiation au chant et aux instruments de musique.

Foot en salle : les lundis, mercredis et vendredis :

- gymnase Paul-Éluard de 14h à 16h,
- gymnase Pablo-Picasso de 16h30 à 18h30.



Tournois « Urban foot » à Orléans avec le District Loiret football :

- mardi 16 février (jeunes nés en 2001 et 2002),
- jeudi 18 février (filles nées de 2001 à 2004).

Foot en salle pour les 16-25 ans, les dimanches :

- gymnase Paul-Éluard de 17h à 19h,
- gymnase Pablo-Picasso de 19h à 21h.

Séjour : « Ski montagne » à Lus-la-Croix-Haute, dans la Drôme, du 15 au 20 février (réservé aux adhérents S.M.J.).

P. Avezard

Renseignements et inscriptions

- Accueil de loisirs jeunes de Vésines
63 bis, rue Roger-Salengro
Tél. : 02 38 89 12 00
- Accueil de loisirs jeunes Salle Château-Blanc
10, impasse de la Pontonnerie
Tél. : 02 38 89 23 94

➔ Le Groupe des élus communistes :

Le début d'année 2016 a été marqué par la poursuite des mesures néfastes gouvernementales qui visent essentiellement à s'attaquer aux droits et acquis des salariés comme, par exemple, le démantèlement du Code du travail et l'augmentation du SMIC de seulement 0,60 %, soit 30 centimes par jour !

Dans un climat où la poursuite de l'état d'urgence vise à museler les opposants de cette politique antisociale, le président Hollande, en reniant ses engagements, porte une grande part de responsabilité dans la condamnation récente à de la prison ferme des syndicalistes de Goodyear engagés dans la défense de leur entreprise.

À cette violence sociale que nous désapprouvons, dans une France de 6 millions de chômeurs, le désengagement de l'État se poursuit auprès des collectivités territoriales avec la baisse des dotations de 3,67 milliards d'euros pour 2016.

Localement, l'Agglomération par la voix de son Président J.-P. Door nous annonce la diminution de 700 000 euros de reversement aux

communes et de 800 000 euros au SMIRTOM ! Cette dernière mesure va avoir pour conséquence immédiate une hausse de 36 % du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères soit, au minimum, 40 euros pour chaque famille chalettoise.

Cette nouvelle ponction est injuste et nous avons lancé une pétition dans l'agglomération afin de mobiliser massivement la population pour obtenir d'autres choix politiques utiles aux habitants.

Ces mesures austéritaires, en pleine préparation budgétaire de notre commune, vont accroître la difficulté de l'équilibre financier alors que nous devons poursuivre nos projets et engagements municipaux.

À vos côtés, nous sommes des élus(es) qui ne renonçons pas et nous poursuivons avec courage, audace et envie la mise en œuvre de notre programme électoral.

Ce budget 2016 sera donc un budget de combat et de résistance autour des valeurs de solidarité et du vivre-ensemble pour construire dans le rassemblement le CHALETTE de demain.

➔ Le Groupe des élus socialistes :

La nécessité de gérer encore mieux notre budget...

Après une première baisse en 2014, le Gouvernement a mis en œuvre une nouvelle diminution des dotations aux collectivités de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017, dans le cadre de sa politique d'économies budgétaires.

Ce choix a un impact pour notre commune mais n'est pas insurmontable. En effet, nous devons opter pour une politique volontaire de

réduction de nos dépenses superflues tout en conservant une haute qualité de service public et un bon niveau d'investissement.

Cela ne sera possible qu'en établissant une réelle programmation budgétaire pluriannuelle, un document communal de stratégie immobilière et en maîtrisant nos frais de fonctionnement.

➔ Le Groupe des élus FN :

262 540 € est le dernier déficit du restaurant du lac et non le seul, je ne parle pas du montant de la construction partie en fumée. La décote des propriétés bâties n'est pas une discussion de comptoir mais devrait conduire à la création d'une association de défense des propriétaires. Le repas livré à domicile aux personnes âgées nous coûte 4,52€ TTC et leur est facturé 7,30€ (majoration 62%) mairie service public..?

➔ Le Groupe des élus « Les Républicains » :

Texte non parvenu

➔ L'élu Unicité :

Texte non parvenu

État civil :

Naissances :

COULIBALY Mélyssande

SEDIRI Lyes

GASMI Mellina

SAGOT Ilyes

CELIK Musa

CHEVALIER Alyss

HOUACINE Elsa

THIERRY Lyla

CAVDIR Asya

KA Cheikh

BADRY Rym

BILOA BIYIDI Christophe

PEYNET Eloïse

EL GANDAOUI Zakaria

Décès :

KALIDOU ép. BA Harouna

JALLET Vve CANTAT Yvonne

KETTERLING Léon

SAÏAG Jean-Pierre

SEDIRI ép. SEKATNI Kalthoum

CHARTRAIN André

PLÉDY Vve CADET Odette

FERNANDES VAZ Sisnando

GÉRÔME Jhon

GIRBAL Bernard

DUNIS Annie

ANCEL ép. CASTELLANI Marie-Claude

De nouveaux locaux pour le Secours Populaire

Le 8 janvier dernier, l'antenne du Montargois du Secours Populaire inaugurerait ses nouveaux locaux situés au 36 bis rue Kléber. « Plus exigus que les précédents, ils sont en revanche plus fonctionnels et mieux adaptés aux distributions » souligne Annick Berlaire, la présidente. Devant une assemblée

composée du secrétaire général de la fédération du Loiret, Nicolas Jaffré, du maire de Chalette, de plusieurs élus et de nombreux bénévoles, la présidente a remercié la Ville pour son aide matérielle ainsi que le nouveau propriétaire qui a mis un point d'honneur à réaliser rapidement les travaux. Contact : ☎ 02.38.93.72.30.



Histoire d'avant

Jean Joubert (1928-2015)

Le poète et romancier Jean Joubert est décédé le samedi 28 novembre 2015. Natif de Chalette-sur-Loing, il y a passé son enfance avant de faire ses études à Paris.

Après avoir voyagé en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis, il s'est installé dans le Languedoc, fasciné par la lumière du sud de la France.

Quelques-uns des livres de Jean Joubert disponibles à la médiathèque de Chalette-sur-Loing :

Roman adultes :

Les Sabots rouges

Poésie adultes :

Les Poèmes : 1955-1975

Anthologie personnelle : poésie

L'Alphabet des ombres

Roman jeunesse première lecture :

Hibou blanc et souris bleue

Roman jeunesse :

Jean, il y a des souris dans la cuisine !

Roman pour adolescents :

Les Enfants de Noé

Poésie jeunesse :

La Maison du poète

L'Amitié des bêtes

Issu d'une famille ouvrière d'origine paysanne, il décrit ses origines notamment dans son roman *Les Sabots rouges*, paru en 1979 : à la mort de son père, il revient dans le Gâtinais et se prend à rechercher ses racines. Dans ce livre, il évoque les membres de sa famille qui l'ont influencé, et notamment son oncle sabotier qui, à 80 ans, avait écrit ses mémoires. Il garde de sa famille un fort attachement à la terre.

Un grand écrivain, romancier et poète, Prix Renaudot.

Grand lecteur, amoureux des livres, Jean Joubert a commencé à écrire des poèmes à l'adolescence ; et c'est en tant que poète qu'il a d'abord été publié. Mais c'est un écrivain prolifique, également romancier et auteur pour la jeunesse. Il a reçu plusieurs récompenses, notamment pour son roman *L'Homme de sable*, prix Renaudot 1975. Son œuvre, dont la poésie se sent jusque dans ses romans, est empreinte de son amour de la nature.



Jean Joubert lors de l'inauguration de l'ancienne bibliothèque, le 17 novembre 1979

S'il a quitté Chalette-sur-Loing à vingt ans, Jean Joubert a toujours gardé des liens avec le Gâtinais. Il participait volontiers au Salon du livre du Montargois, et il est venu à plusieurs reprises à la bibliothèque puis à la médiathèque de Chalette à la rencontre de ses lecteurs.

Gaële Casier

Directrice de la médiathèque de Chalette

À l'affiche

> Samedi 20 février à 10 h 30
Médiathèque

animation « Bébés lecteurs »

> Vendredi 26 février - 20 h 30
Le Hangar

UN(S)TARTUFFE

Cie Théâtre Charbon

Thierry Falvisaner, le metteur en scène, a fait un choix radical : supprimer les premier et dernier actes de l'œuvre de Molière. Il en ressort une pièce d'une redoutable actualité où les comédiens (jeunes !) nous servent des alexandrins pleins de cynisme. Les faux précheurs, les pseudo directeurs de conscience, les prédateurs soi-disant religieux sont ici ciblés dans un huis-clos implacable. La pièce devient un miroir où certains ne souhaiteraient sans doute pas s'observer...

Billetterie et réservation : Tel. : 02 38 93 17 96



> Samedi 27 février à partir de 20h
Sous chapiteau chauffé entrée libre. 14, rue Roger-Salengro

Soirée mensuelle des Croqueurs de pavés



Debery Kaos (solo de clown)
et la Presque rectitude des choses
(chansons françaises).

Du 8 au 12 février, stages à partir de 5 ans
20 € la journée, 80 € la semaine
avec possibilité de pique-niquer sur place



> Mardi 8 mars - 20 h 30
Le Hangar



MARIE - CLAUDE

Cie Poupette et C
(Dans le cadre de la Journée internationale des droits des Femmes).

Marie-Claude Vaillant-Couturier a marqué son époque.

Déportée, résistante, militante politique, membre des assemblées constituantes d'après-guerre, députée, vice-présidente de l'Union des Femmes Françaises (aujourd'hui Femmes Solidaires), elle a été au centre de toutes les luttes, de tous les combats, toute sa vie durant.

Lui rendre hommage en ce 8 mars est simplement une évidence.

Billetterie et réservation : Tel. : 02 38 93 17 96

Brèves

Comités de quartiers :

- Lancy, **repas annuel dimanche 21 février**, au restaurant scolaire Henri-Barbusse. Inscription auprès d'Aurélia au 02.38.98.87.92.
- Kennedy-Château-blanc : réunion **mercredi 2 mars à 18 h** - Maison des associations
- Vésines : réunion **mercredi 9 mars à 18h** - Salle Roger-Salengro

Avocat conseil :

prochaine permanence **mercredi 24 février**, sur rendez-vous au 02.38.89.59.04 ou 59.03.

Foyer-logement Jacques-Duclos :

1 F2 et 4 F1 sont actuellement disponibles. Possibilité de déjeuner au restaurant du foyer du mardi au samedi pour la somme de 5,30 €. Pour tout renseignement, contacter le 02.38.93.34.18 – télécopie : 02.38.93.17.28 - courriel : stephanie.morlet@ville-chalette.fr

Union sportive chalettoise, section « randonnée » :

à l'occasion du marché du terroir du **dimanche 6 mars**, l'USC « randonnée » invite les amoureux de la nature à marcher pendant une dizaine de kilomètres. Inscription et renseignement auprès de Michèle Bariot ☎ 02.38.93.89.51 ou 06.60.34.00.84.

Recherche de témoignages :

suite aux épisodes pluvieux de 2013 et 2015, les services de l'État sollicitent la Ville afin d'obtenir des informations sur les crues du Loing dans l'objectif de mettre en œuvre une démarche de fiabilisation des données concernant cette rivière. Les Chalettois en mesure de témoigner et/ou disposant de photos, cartes ou tout autre document susceptibles d'apporter des éléments sur les zones d'expansion des crues sont invités à se présenter au Service urbanisme en mairie. Pour plus de renseignements, contacter le 02.38.89.59.38 télécopie : 02.38.89.59.58 courriel : urbanisme@ville-chalette.fr

Musée d'école Fernand-Bouttet :

animation « Ecriture à la Plume » **samedi 25 février à 15 heures**. Entrée libre.

Réception des nouveaux Chalettois

Vous venez d'emménager à Chalette ! Pensez à vous inscrire auprès de Mme Alda de Castro, au Service des relations publiques, par téléphone au 02.38.98.87.92, ou en vous déplaçant au 32 rue Claude-Debussy. Une réception est organisée tous les ans au mois de mars pour vous présenter les différents équipements de la Ville.